

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION AVIS IMPORTANT : TOUTES LES LOCATIONS SONT NON FUMEUR

CURISTE : RESERVEZ IMPERATIVEMENT AUX THERMES A LA MEME DATE

La location est faite à titre strictement personnel. Le locataire ne pourra en aucun cas sous louer ni céder ses droits à la présente convention sans consentement express de la Direction du terrain de Camping. **La confirmation est à présenter à l'arrivée à la réception du terrain de Camping avec le reçu d'arrhe obligatoire.**

La résidence Mobile ou le Chalet loué sera libre à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré à 10 heures le jour du départ.

Toute arrivée retardée ou tout départ avancé, de même les jours où il s'absentera sera à la charge du locataire. En cas d'arrivée retardée non signalée, la location est maintenue pendant 48 heures ; passé ce délais la location pourra être attribuée à un autre client. Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition par le présent contrat. En cas de défaillance de sa part, le montant des arrhes restera acquis au loueur. Durant son séjour le locataire est tenu à respecter le règlement intérieur de l'établissement qui sera mis à sa disposition au bâtiment d'accueil du terrain.

LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES NE SERONT PAS TRANSMISES, seuls les messages seront apportés.

LE TARIF INDIQUE COMPREND :

1. La location équipée, comme indiquée ci-dessous et pour le nombre de personnes indiqué au recto de l'imprimé
2. L'utilisation de toutes les prestations du Camping : l'emplacement lui-même, aire de jeux, sanitaires, parking.

AUCUNE LOCATION NE POURRA ÊTRE PRISE ENTRE 22 HEURES ET 7 HEURES DU MATIN, EN RAISON DE LA FERMETURE DE LA BARRIERE DU CAMPING.

VERSEMENT DES ARRHES, EN CAS D'ANNULATION DE RESERVATION (même pour cause grave) ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1590 DU CODE CIVIL TOUTES ARRHES VERSEES RESTENT DEFINITIVEMENT ACQUISES.

Le camping ne remboursera aucun versement des arrhes.

UNE ASSURANCE ANNULATION EST à votre disposition à la réservation.

EQUIPEMENT des **CHALETs** et des **RESIDENCES MOBILES**.

FOUR MICRO-ONDES ET TELEVISION, matériel de cuisine nécessaire, vaisselle, cafetière électrique, frigidaire, couvertures, oreillers, salon de jardin et chaises.

GAZ et ELECTRICITE FOURNIS ET INCLUS DANS LE PRIX.

Reste à apporter : DRAPS, LINGE de TOILETTE. Si nécessaire ustensiles de cuisine spéciaux (cocotte minute, grille pain, mini fou, etc...)